

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EN DATE DU 3 FEVRIER 2017

Présents : Mme Myriam FOUGERE, Maire,
Mme Corinne MONDIN, MM. Laurent LAMY, Eric CHEVALEYRE, Mme Emilie FAYE, MM.
Albert LUCHINO, Michel BEAULATON, Johan IMBERT, Adjointes,
M. Guy GORBINET, Mmes Marie-Thérèse BERTHEOL, Christine SAUVADE, Marielle GUY,
MM. Marc CUSSAC, Franck PAUL, Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Patrick
BESSEYRE, Mmes Simone MONNERIE, Annie BERNARD, M. Laurent COURTHALIAC,
Mmes Nadine BOST, Véronique FAUCHER.

Absents avec procuration : Mme Agnès PERIGNON à Mme Myriam FOUGERE, Mme
Françoise PONSONNAILLE à Mme Corinne MONDIN, Mme Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX à
M. Johan IMBERT, M. Jean-Charles BOUTIN à M. Franck PAUL, Mme Marine FOURNET à
Mme Christine SAUVADE, Mme Corinne PEGHEON à Mme Simone MONNERIE

Absents excusés : M. Jacques JOUBERT, Mme Marie-Thérèse REYROLLE

Secrétaire de séance : Mme Marielle GUY



Ouverture de la séance à 19H15

C'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que le conseil a appris le décès brutal de Mr Jean-Jacques Pérignon. En sa mémoire Mme Le Maire, fait observer une minute de silence.



Après vérification des présents, constatation de l'effectivité du quorum et désignation du secrétaire de séance, Mme GUY, Madame le Maire ouvre la séance du conseil à 19h15.



Mme le Maire propose ensuite au conseil de se prononcer préalablement : Mme le Maire propose ensuite au conseil de se prononcer préalablement :

- **Sur** le compte rendu de la séance du 16 décembre 2016 dont le secrétariat était assuré par Mme Marielle GUY. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.
- **Sur** l'inscription à l'ordre du jour de la question complémentaire suivante : Tarif complémentaire accueil de loisirs

Propositions acceptées à l'unanimité.

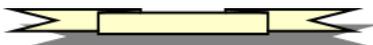


INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article L270 du Code Electoral, relatif au remplacement des conseillers municipaux dans les communes de 3.500 habitants et plus, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Le candidat suivant sur la liste " Pour Ambert 2014" est Monsieur Jacques Joubert

Mme le Maire procède donc à l'installation de Mr Jacques Joubert non sans avoir fait part de ses excuses pour son absence due à un éloignement temporaire du département.



COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

COMMUNE

Globalement les résultats sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de : 1 355 962.44 €

- Section d'investissement : déficit de : 1 367 461.49 €

Ces résultats sont le reflet des taux de réalisation suivants :

- Section de fonctionnement : 93.69 % (autofinancement prévisionnel inclus) en dépenses et 100.41 % en recettes.
- Section d'investissement : 73.93 % (93.05 % avec les engagements non soldés) en dépenses et 35.23 % en recettes (57.53 % avec intégration de l'autofinancement prévisionnel). Il est précisé que l'emprunt prévu au budget 2016 n'a pas été réalisé.

Ce compte administratif traduit certes une baisse globale des charges notamment de personnel mais également une diminution des recettes marquant ainsi l'amorce d'un effet ciseau auquel il faudra prêter attention à l'avenir.

Après une présentation détaillée et argumentée Mme Le Maire donne la parole aux conseillers.

Mme Monnerie après une lecture différente relève la baisse des charges de personnel tout en souhaitant que cela n'engendre pas une diminution des services à la population. Elle note également la baisse des recettes qui place la collectivité dans un système contraignant. A ce sujet elle fait remarquer qu'elle n'a pas vu dans le CA le produit de la vente immobilière Rivollier. Mr Imbert lui répond que cette vente ayant été signée tout récemment le produit correspondant sera versé sur le budget 2017.

Concernant les recettes du domaine il est à noter que suite à un suivi attentif et pointu par les services de la commune les impayés ont fortement diminué depuis 2014 (- 60% sur 2 ans). A ce sujet Mme Bost relève l'importance des impayés en matière de loyers et s'inquiète de savoir si des actions ont été mises en place pour aider les personnes en difficulté. Mr Imbert répond par l'affirmative en faisant référence notamment au FSL.

Par ailleurs Mr Imbert précise que toutes les informations relatives au suivi des impayés pourront être données lors de la prochaine réunion de la commission gestion du patrimoine.

Au terme de ces échanges le compte administratif 2016 de la Commune est, sur proposition de Mme Mondin, approuvé à l'unanimité et le résultat de fonctionnement sera affecté de la façon suivante :

- Section d'investissement – Recettes : Article 1068, pour un montant de 598 952.49 €,
- Section de fonctionnement – Recettes : Chapitre 002, pour un montant de 757 009.95 €.

SERVICE ASSAINISSEMENT

Les résultats sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement : 73 342.98 €.
- Excédent d'investissement : 360 454.72 €.

Après délibérations, le Compte Administratif 2016 du service Assainissement est approuvé à l'unanimité. Le résultat de fonctionnement, 73 342.98 €, sera affecté en réserves (article 1068). L'excédent d'investissement fera l'objet d'un report en recettes de la section d'investissement sur le budget 2017.

Les travaux inscrits au budget mais non réalisés à ce jour expliquent cet excédent.

Mme Monnerie regrette cette situation car l'argent collecté ne se retrouve pas dans les comptes des entreprises. Mr Lamy précise que les travaux tant au niveau de l'assainissement que de l'eau doivent être prévus en coordination avec les travaux de voirie mais aussi avec les travaux prévus par le Département.

SERVICE DES EAUX

Les résultats de ce service sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement : 44 970.67 €
- Excédent d'investissement : 314 931.80 €

Après délibération, ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Le résultat de fonctionnement sera affecté en réserves (article 1068). Unanimité.

REGIE DU CINEMA

Après explications sur le fonctionnement et la fréquentation, le compte administratif de cette régie est approuvé à l'unanimité. Le résultat de fonctionnement : excédent de 13 369.45 € sera, à l'unanimité, affecté pour 7 651.95 € en recettes de fonctionnement et 5 717.50 € en recettes d'investissement - réserves.

Le déficit d'investissement de 4 917.50 € fera l'objet d'un report en dépenses de la section d'investissement sur le budget 2017.

ABATTOIR

Le compte administratif de ce service est approuvé par vingt-six voix pour et une abstention (Mme Bost). L'activité s'est encore redressée avec un tonnage global 1134 tonnes contre 1077 tonnes en 2015 et 1030 tonnes en 2014. Malgré cela la section de fonctionnement présente encore un déficit de 7 986.16 € qui sera reporté en dépenses de la section de fonctionnement du budget 2017. La section d'investissement se clôture avec un déficit de 23 185.15 €. Les travaux prévus budgétairement en 2016 seront réalisés en 2017 les marchés devant être conclus prochainement.

Concernant le financement des travaux actuellement à 40 %, Mr Luchino indique qu'un dossier de subvention est en cours d'instruction au niveau des fonds européens.

REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

Le compte administratif de ce service est approuvé par vingt-trois voix pour et quatre abstentions (Mme MONNERIE, Mme BERNARD, M. COURTHALIAC et Mme BOST). Le résultat de fonctionnement - excédent de 25 312.99 € - sera affecté en recettes d'investissement. Le déficit d'investissement 77 016.38 € sera inscrit au BP 2017 en dépenses.

Après avoir relu les statuts de la régie Mr Courthaliac intervient pour signaler qu'à son sens le conseil d'exploitation fonctionne mal. Faute de réunions en nombre suffisant, une seule cette année, il déplore le manque d'informations sur l'activité 2016 de la régie.

Mme Le Maire prend note de ces remarques et sur proposition de Mme Bost indique qu'un rapport détaillé d'activités sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Mme Le Maire rappelle que la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire notamment dans les communes de plus de 3 500 habitants. S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

La présentation s'articule autour des points suivants :

- le contexte général dans lequel le budget primitif de la ville va s'élaborer;
- la situation financière de la Ville;
- la politique d'investissements tant pour l'exercice 2017 que pour les années futures.

Il s'agit d'un exposé s'appuyant sur la réalité comptable ainsi que les ratios habituellement utilisés par l'administration (DGFIP, Chambre régionale des comptes...) pour établir un diagnostic sur la santé financière des collectivités.

Le Constat en section de fonctionnement

1 - Les charges de fonctionnement réelles : sont passées de 5 471 548 € en 2006 à 6 547 907 € en 2016. Rapportées au nombre d'habitants, elles représentent 909 €/hab soit en baisse par rapport à 2015 (927 €) et à un niveau supérieur à la moyenne départementale 2015 (869 €/hab). Cela reste, malgré tout, inférieur aux moyennes régionale et nationale 2015 (930 € et 974 €). Il est à noter que cette moyenne est revenue pratiquement à son niveau de 2013 (902 €). **De fait les engagements du DOB 2016 ont été tenus à ce niveau.**

Ces charges se composent des rubriques principales suivantes :

Les charges de personnel :

Celles-ci se sont élevées à 3 880 642 € en 2016. Après une hausse constante de 2006 à 2014 ces charges ont diminuées de 0.17 % en 2015 et de 2.89 % en 2016. . Rapportées au nombre d'habitants, les charges de personnel représentent 539 €/hab soit un niveau toujours supérieur aux moyennes départementale, régionale et nationale 2015 (501 €/hab, 485 €/hab et 532 €/hab).

La part des charges de personnel dans les charges de fonctionnement réelles se sont accrues sur la période 2006/2015, elles représentaient 51.8% en 2006, 55.9% en 2009, 57.2 % en 2010, 58.3 % en 2011, 58,9 % en 2012, de 58,4% en 2013, de 59.82 % en 2014 et 59.73 % en 2015. **Elle représente 59.27 % en 2016, en baisse de près d'un demi point.** La collectivité devra rester attentive à l'évolution de ce poste pour les années futures.

Les achats et charges externes :

Les dépenses afférentes à ce poste (autres charges courantes) ont augmenté de manière très sensible à partir de 2007 se sont stabilisées entre 2010 et 2012 pour progresser à nouveau de + 5.50 % en 2013, diminuer en 2014 de 1.9 % et de 0.90 % en 2015. L'année 2016 se caractérise par une augmentation de 1.23 % de ces dépenses. **Il s'agit plus précisément des dépenses liées à l'entretien des bâtiments, des matériels et des voies et réseaux.** Bref tout ce qui contribue au bon fonctionnement de l'ensemble des services assurés par la commune (globalement le chapitre 011) ;

Les subventions et participations versées :

Après une baisse significative en 2008 liée au transfert des subventions à la communauté de communes les dépenses relatives à ce poste étaient de 442 593 € en 2011, 401 324 € en 2012, 416 791 € en 2013, 444 571 € en 2014, 493 914 en 2015. Elles sont de 464 798 € en 2016. Il s'agit de cotisations diverses à la charge de la collectivité (SDIS, Parc, Sivom..), de subventions restant de compétence communale, ainsi que des opérations concernant les sections (non significatives en réalisation cette année).

Les charges financières (intérêts de la dette)

Ces charges sont en diminution passant à 186 788 € contre 209 256 € en 2015. A noter un reste à réaliser en matière d'emprunts sur l'exercice 2016 de l'ordre de 900 000 €. L'objectif affiché était d'adapter, autant que faire se peut, la dette nouvelle au profil d'extinction de la dette ancienne.

2 - Les produits de fonctionnement réels

Ils se sont accrus de 2006 à 2013 mais ils diminuent progressivement depuis 2014. Ils sont de 7 341 547 € en 2016 contre 7 652 881 € en 2015 soit une diminution de 4.07 %. Ils représentent en 2016 un montant de 1019 €/hab (inférieur à 2015 : 1 060 €) et se situent à un niveau supérieur à la moyenne départementale 2015 (1003 €) mais inférieur aux moyennes régionale et nationale (1123 € et 1145 €).

Ces produits se composent principalement des rubriques suivantes :

Les ressources fiscales :

Les ressources fiscales globales (Chap. 73) s'élèvent en 2016 à 4 141 730 € contre 4 131 925 € en 2015.

Le produit fiscal global des trois taxes directes locales est de 2 947 713 € en 2016. Rapporté au nombre d'habitants (409 € en 2016), il est inférieur aux moyennes 2015 départementale (465 €), régionale (461 €) et nationale (468 €).

Les ressources fiscales au sens large (Chap. 73) représentent en 2016 56.41 % des produits réels de fonctionnement réels contre 54% en 2006 et 53.99 % en 2015.

Les dotations, subventions et participations :

Le montant de celles-ci (Chap. 74) après avoir régressé entre 2008 et 2009, progressé en 2010, diminué en 2011, progressé en 2012 et 2013, diminué en 2014 passe de 2 299 766 € en 2015 à 2 009 286 € en 2016. Il convient de noter la poursuite cette année de la baisse drastique de l'aide attribuée par l'Etat au titre de la dotation de fonctionnement (DGF

forfaitaire) puisque l'on est passé de 1 067 764 € en 2013 à 1 007 354 € en 2014, 852 202 € en 2015 et 692 541 € en 2016 soit une diminution de plus de 35% en trois ans. Pour 2017, l'Etat via la loi de finances a acté une mesure nouvelle de diminution de la dotation forfaitaire dont le montant, contexte électoral oblige, reste à préciser (80 000 € ?????). Il est à noter que la péréquation dont bénéficie Ambert au titre de la Dotation de solidarité rurale (DSR) a augmenté sur la période 2013 à 2016 d'environ 71 000 € ce qui, malgré les déclarations des représentants de l'Etat, est très loin de compenser la baisse de la dotation forfaitaire.

Avec 167 €/ habitant, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat est inférieure à celle perçue en 2015 (190 €). Elle est supérieure à celle perçue par les communes de même strate du département (149 €), de la région (131€) mais inférieure au niveau national (175 €). L'attribution de la dotation de solidarité rurale dont bénéficie Ambert (397 826 € en 2014 et 434 237 € en 2015 et 455 655 € en 2016) est une explication à cette situation.

Par ailleurs, les dotations (DGF, subventions et participations) d'un montant de 2 009 766 € en 2016 représentent 27.37 % des produits de fonctionnement réels contre 32.5 % en 2009, 33.08 % en 2010, 31.38% en 2011, 31.42% en 2012, 31.97 % en 2013, 31,78 % en 2014 et 30.05 % en 2015.

Les autres produits courants

Ces produits sont en augmentation sur la période 2006 à 2016 : néanmoins ils sont marqués par une diminution en 2013 (-2,1%), en 2014 (-7.7%) pour reprendre une pente ascendante en 2015 (+2.32 %) et 4.31 % en 2016. Ils représentent 16.80 % des produits de fonctionnement réels. Ils sont constitués pour l'essentiel des produits dits du domaine directement liés aux décisions du conseil municipal. La baisse des aides extérieures (DGF...) doit conduire la ville à s'interroger sur les recettes de son domaine et notamment sur sa politique tarifaire.

3 - Le ratio de rigidité des charges structurelles :

Le coefficient de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires dont dispose la commune pour réduire l'ensemble de ses charges et dégager les fonds nécessaires au remboursement des emprunts ou à l'engagement de nouveaux investissements. Ce coefficient, se calcule de la manière suivante :

Charges de personnel + contingents et participations obligatoires + charges d'intérêts
/ Produits réels de fonctionnement

Un rapport élevé traduit la disproportion entre ces charges dites incompressibles et l'ensemble des produits réels de fonctionnement et mesure la difficulté de rééquilibrage entre ces deux agrégats. Le seuil d'alerte est à 65 %

Pour la commune, ce ratio de 51% en 2004 est passé à 55 % en 2008, 57% en 2010 et 2011, 55 % en 2012, 56% en 2013, 59 % en 2014 et 2015. Il reste stable en 2016 (59 %). Cela représente un poids non négligeable des charges structurelles, et notamment des charges de personnel. Ceci reste la traduction de la volonté communale de privilégier le choix du service rendu à la population tout en n'augmentant pas la pression fiscale.

4 - La Capacité d'autofinancement :

La Capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

En 2010 elle était de 1 010 714 € pour atteindre 1 037 223 € en 2011, 1 354 608 € en 2012 et 1 190 368 € en 2013. Elle a diminué en 2014 pour atteindre 988 857 €. En 2015 elle est de 962 920 € pour atteindre 793 640 € en 2016 soit un montant par habitant de 110 € inférieure aux moyennes départementale (134 €), régionale, (192 €/hab) et nationale (171 €/hab) des communes de la même strate.

La capacité d'autofinancement nette (Caf brute à laquelle il convient de retrancher le remboursement de la dette en capital) ressort à 58 814 € (178 665 € en 2015). La commune a encore pu rembourser ses emprunts par son seul autofinancement sans amputer les ressources internes d'investissement.

A noter toutefois l'évolution sur la période de la Caf nette qui est en forte diminution conséquence de la chute de nos produits notamment en provenance de l'Etat. La situation devient donc préoccupante.

5 - Le coefficient d'autofinancement courant

Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes. Ce ratio se calcule de la manière suivante :

Charges réelles de fonctionnement + remboursement de la dette en capital
/ Produits réels de fonctionnement

Un coefficient supérieur à 1 indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement.

Pour la commune ce coefficient a évolué de la façon suivante : 0.94 en 2006, 0.93 en 2007, 0.95 en 2008, 0.96 en 2009, 0.95 en 2010, 0.96 en 2011, 0.93 en 2012, 0.96 en 2013, 0.98 en 2014, 0.98 en 2015 et 0.99 en 2016.

Donc depuis 2006, les produits encaissés par la commune ont été suffisants pour couvrir les charges de fonctionnement et le remboursement de la dette. Fort de l'évolution constatée ces trois dernières années et dans le contexte actuel il convient de rester très vigilant car une évolution (non souhaitable) vers un CAC supérieur à 1 obligerait la commune, pour tout nouvel investissement, à faire appel à des « financements » externes (subventions et emprunts) pour couvrir le nouvel investissement ou encore à conduire une politique de restrictions budgétaires réduisant ainsi ses possibilités de développement.

6 – Le ratio d'endettement

Ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre : l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute.

Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Pour Ambert ce ratio bien que moins favorable reste satisfaisant puisqu'il correspond à 7,89 ans. L'évolution à la hausse de ce ratio est la conséquence directe de la baisse de la CAF brute elle-même liée aux baisses de recettes.

Le Constat en section d'investissement

1 - Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

Après remboursement des emprunts et après intégration des ressources propres (dotations, subventions, plus-value de cessions), la commune disposait à la fin de l'année 2016 de 467 776 € €, somme constituant le financement disponible pour la réalisation de nouveaux investissements. Ce financement disponible a évolué comme suit :

• 2004 = 1 349 433 €	2005 = 1 801 820 €	2006 = 1 121 569 €
2007 = 1 445 673 €	2008 = 926 945 €	2009 = 960 195 €
• 2010 = 1 002 948 €	2011 = 1 318 848 €	2012 = 1 075 449 €
2013 = 1 232 593 €	2014 = 513 524 €	2015 = 436 332 €
• 2016 = 467 776 €		

2 - Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont restées sensiblement équivalentes entre 2005 et 2007 (2 536 025 € et 2 126 980 €). Elles ont marqué le pas en 2008 (1 274 358 €) pour remonter à 2 138 571 € en 2009 (effet du conventionnement FCTVA) et retomber à 1 776 224€ en 2010 et 1 536 042 € en 2011. Après une progression à 2 140 421 € en 2012 elles ont diminué pour atteindre 1 547 045 € en 2013, 1 764 801 € en 2014, 867 377 € en 2015 et 1 654 720 € en 2016. Le montant des dépenses d'équipement 2016 est de 230 € par habitant, ce qui est légèrement inférieur aux moyennes 2015 départementales (287 €) régionale (268 €) et nationale (260 €).

3 - Le financement des investissements

En 2016, outre le financement disponible la commune avait prévu un emprunt, non réalisé en 2016 pour un montant de 907 000 €. Ce montant figurera en restes à réaliser sur le budget 2017.

L'encours des dettes bancaires au 31/12/2016 était de 6 258 451 € soit 869 €/habitant ce qui est supérieur aux moyennes 2015 départementale (803 €/hab et nationale (850 €/hab) mais inférieur à la moyenne régionale (930 €/hab).

EN RESUME

La situation financière de la ville a connu une dégradation en 2016 qui est la conséquence directe :

- D'une « baisse brutale, drastique, continue et massive des dotations de l'Etat »;
- D'une augmentation progressive et significative du prélèvement de péréquation (FPIC);
- Mais aussi de charges récurrentes imposées et il faut le répéter toujours sans compensation significative via un transfert de moyens de la part de l'Etat prescripteur (ex : coût non compensé de la réforme des rythmes scolaires,...) et bientôt les cartes d'identité, Pacs.....

Au-delà du seul contexte local, force est de constater un enchaînement de réformes de toutes sortes, une dette nationale qui continue d'augmenter, des regroupements territoriaux brutaux, et au final pour beaucoup de communes une perte de repères, un manque de clarté et de lisibilité pour l'évolution future.

L'année 2017 s'inscrit donc dans un contexte qui pèsera encore sur les finances locales et, à n'en pas douter, les marges qui bon an mal an, ont pu être préservées seront encore fortement impactées. C'est donc dans ce contexte que les communes en général et Ambert en particulier devront poursuivre leur mission auprès des administrés dont les besoins et les attentes ne cessent de s'accroître.

Sur la base de ce constat il sera nécessaire de maîtriser les charges, d'optimiser les produits et de préserver les équilibres fondamentaux dans un budget de fonctionnement qui devrait en matière de fonctionnement s'élever aux alentours de 8100/8300 K€ dans le respect des orientations « politiques » suivantes :

Maintien cette année encore des taux d'imposition à leur niveau actuel.

Recettes du domaine : comme vu en commissions et approuvé en conseil municipal, maintien cette année de la plupart des tarifs 2016.

Personnel : poursuite de la **politique de maîtrise des effectifs**

Gestion stricte des achats et charges externes sans perdre de vue la position de centralité de la commune.

Politique d'optimisation du patrimoine : cession de biens, mise en location maximale des biens et équipements de la commune.....

Maîtrise de l'endettement avec un encours stable devant se situer, au 31/12, aux alentours de 6 400 K€.

Autofinancement dans le contexte de baisse des dotations de l'Etat il conviendra de s'attacher à le préserver ce qui va constituer un véritable challenge.

Concernant le **BUDGET INVESTISSEMENT** il prendra en compte :

Le remboursement de la dette en capital (banque et EPF SMAF) pour les opérations immobilières. En 2017, ce montant correspond à 839 000 €.

Les restes à réaliser de 2016 :

- Voiries urbaines, rurales et forestières (environ 130 000 €)
- Rénovation de l'orgue (montant engagé : 107 000 €) ;
- Fin de 1^{ère} tranche de la piste BMX (28 000 €) : retard d'exécution dû aux attentes de financements, aujourd'hui obtenus
- Réhabilitation de l'immeuble Saint-Jean : 295 000 € ; (marchés signés et travaux engagés)

L'ensemble de ces opérations représente un montant de l'ordre de 675 000 € à réinscrire au budget 2017.

Les nouvelles opérations 2017 (hors dette) :

Les opérations habituelles de gestion courante avec les investissements nécessaires à l'équipement des services et aux besoins patrimoniaux et une nouvelle tranche de rénovation de l'éclairage public: 100 000€

L'Amélioration du cadre de vie comprenant les travaux de voiries (urbaines, rurales, forestières) avec un programme annuel à hauteur de 200 000 €, la rénovation thermique de la Cité Administrative : 704 000 € à envisager suivant destination future et à répartir sur deux exercices.

La politique de revitalisation du centre bourg incluant la rénovation des espaces publics Saint Jean / République : 587 000 € (à répartir sur 2017 et 2018), la mise en place de la 1^{ère} tranche de signalétique urbaine : 189 000 € à répartir sur 2017, 2018 et 2019, le lancement de l'étude concernant la réhabilitation de «Ex Caserne » 30 000 € et la programmation de la maîtrise d'œuvre rénovation des Chazeaux : 20 000 €.

Le développement économique et commercial avec la réalisation des travaux de remise aux normes et la modernisation de l'abattoir (Budget annexe RAR 900 000 €) et pour la 3^{ème} année l'aide à Cité Commerces : 15 000 € (budget de fonctionnement / subvention).

La politique culturelle et sportive prenant en compte la 1^{ère} phase de rénovation de l'Eglise : 800 000 € étant rappelé que cette phase approuvée par le conseil municipal du 15 avril 2016 s'élevait à 1 720 000 € TTC. A prévoir également la création du musée Kim En Joong avec en accord avec l'Etat propriétaire l'aménagement de la salle d'audience et de la bibliothèque du tribunal. Il conviendra enfin de prévoir le solde de l'étude de maîtrise d'œuvre Piscine : 56 000 €. Ce solde étant calculé sur la base de l'avant-projet définitif.

Après cette présentation détaillée et des discussions qui ont suivi,

- Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2017 adressé aux membres du conseil municipal le 26 Janvier 2017.
- Sur proposition de la commission des finances,

Le conseil municipal unanime, prend acte du débat d'orientation budgétaire 2017

TARIFS LOCATION DE MATERIELS

Sur proposition de la commission des finances, unanimité pour compléter ainsi qu'il suit la liste des tarifs applicables aux prêts et locations de matériel pour l'année 2017 :

TARIFS LOCATION DE MATERIEL	
Estrades noires par unité et par jour	2,00 €
Praticables par unité et par jour	5,00 €
Grilles caddies par unité et par jour	2,00 €
Pendrillons noirs par unité et par jour	2,00 €
Panneaux blancs par unité et par jour	5,00 €
Table de projection par unité et par jour	2,00 €
Tables buvette par unité et par jour	2,00 €
Buvette mobile par jour	5,00 €
Urnes par unité et par jour	5,00 €
Isoloirs par unité et par jour	10,00 €

Sono + enceintes + micros	100,00 €
Projecteurs par unité et par jour	10,00 €
Coffret électrique par unité	5,00 €
Sapins en bois par unité et par jour	2,00 €
Stèles par unité et par jour	2,00 €
Vitrines par unité et par jour	10,00 €

Ces tarifs seront applicables d'une part aux particuliers et d'autre part aux associations et collectivités extérieures à l'ancienne communauté de communes du Pays d'Ambert.

ACCUEIL DE LOISIRS – TARIFICATION 2017 MAJORATION HORS COMMUNE

Unanimité pour fixer ainsi qu'il suit la majoration forfaitaire hors Commune, pour l'accueil de loisirs, applicable au titre de l'année 2017 :

Journée complète sans repas	12.40 €
Demi-journée sans repas	6.20 €
Forfait semaine sans repas	49.60 €

PARC NAUTIQUE : DOSSIER AVANT-PROJET DEFINITIF.

Mme Mondin rappelle qu'après plusieurs réunions du comité de pilotage suivies de nombreux échanges avec la maîtrise d'œuvre représentée par le cabinet MbA, le dossier Avant-projet définitif (APD) a été présenté au comité de pilotage le 21 décembre 2016. Il appartient désormais à la commune de se prononcer sur cet APD lequel constitue l'étape finale de la partie des études conduite par la Commune.

Le rapporteur rappelle en outre que, sur la base du projet développé dans la tranche ferme finalisée par l'APD il avait été convenu que l'équipement dit du parc nautique ferait l'objet d'un transfert à l'intercommunalité. C'est la raison pour laquelle la communauté de communes du Pays d'Ambert, lors de sa réunion du 22 décembre 2016, a délibéré sur le fait que la piscine sera désormais un équipement d'intérêt communautaire.

Le dossier APD a également fait l'objet d'une présentation par le maître d'œuvre au Président et Vice-présidents de la nouvelle intercommunalité «Ambert Livradois Forez » le 1^{er} février 2016.

Au final le projet s'élève à un montant prévisionnel de 4 911 120 € TTC (valeur 02/2016). Ce montant intègre les options patageoire, Spa, sauna, zone jeux d'eau, sol résine pour la patageoire extérieure et ventilation double flux.

Une option supplémentaire souhaitée par l'exécutif intercommunal pourrait être intégrée il s'agit de la mise en œuvre d'une chaufferie bois pour un montant estimatif de travaux et équipements de 95 000 € hors taxes.

Le rapporteur invite donc l'assemblée à se prononcer sur ce dossier APD préalablement et comme convenu à l'origine à l'appropriation effective du dossier par la communauté de communes «Ambert Livradois Forez ».

Après avoir écouté l'exposé du rapporteur et en avoir discuté et débattu le conseil municipal par vingt-deux voix pour, deux voix contre (Mme Laville-Andrieux, Mme Monnerie) et trois abstentions (Mr Paul, Mme Bernard, Mme Pegheon par procuration) :

- approuve et valide le dossier avant-projet définitif concernant la rénovation de la piscine et charge Mme le Maire de faire connaître cette décision au Président de la Cocom « Ambert Livradois Forez »

Explications de vote :

Mme Laville-Andrieux : l'espace bien-être aurait pu être plus important et la couverture du bassin à remous aurait pu être prévue.

Mme Monnerie : ce projet ne résout pas la problématique de l'accueil simultané de plusieurs publics. Il ne s'agit pas d'un investissement d'avenir.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PISCINE A L'INTERCOMMUNALITE

Mme MONDIN expose que par délibération du 22 décembre 2016 le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays d'AMBERT a :

- déclaré la piscine d'Ambert comme étant un équipement d'intérêt communautaire.
- décidé qu'à ce titre sa prise en charge fonctionnelle serait effective à compter du 1^{er} septembre 2017 (date probable de commencement des travaux de réhabilitation).

En application de cette délibération la compétence de l'intercommunalité portera donc sur l'exploitation de la piscine, la mise en œuvre de ses conditions d'utilisation, les gestions administratives et financières, la gestion du personnel ainsi que la réalisation de tous les travaux d'investissements nécessaires avec notamment la rénovation pour laquelle un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu dans un premier temps par la commune.

Le conseil municipal unanime après avoir écouté cet exposé :

- Prend acte du fait que les biens meubles et immeubles de la piscine devront faire l'objet d'une mise à disposition à titre gratuit constatée par procès-verbal ;
- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire aux fins de signature de ce procès-verbal ainsi que des avenants de transfert des contrats en cours ;
- Prend acte du transfert, au 1^{er} septembre 2017, des cinq agents actuellement affectés en totalité à la piscine municipale et autorise Mme le Maire à signer la convention de transfert correspondante ceci après présentation au comité technique et aux agents concernés ;
- Autorise les services de la ville et le comptable public à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à cet effet.

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Après avoir approuvé la création de la commission pour l'analyse des candidatures et des offres pour les délégations de service public en vue d'une part de l'exploitation du service de l'Assainissement et d'autre part de l'exploitation du service de production, transport et distribution de l'Eau Potable le conseil municipal a élu cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Il s'agit :

Membres titulaires : Laurent LAMY, Agnès PERIGNON, Albert LUCHINO, Jean-Charles BOUTIN, Patrick BESSEYRE

Membres suppléants : Corinne MONDIN, Eric CHEVALEYRE, Johan IMBERT, Franck PAUL, Simone MONNERIE

CONVENTIONS DE SERVITUDES ENEDIS

ENEDIS a prévu différents travaux sur trois parcelles appartenant aux Habitants de la Faverie. Ces travaux sont les suivants :

Sur les parcelles ZK - n° 92 et 119 :

- La dépose de la ligne basse tension aérienne ainsi que des poteaux.
- Le renouvellement de la ligne haute tension souterraine

Sur la parcelle section ZK - n° 92 :

- Implantation d'un support bois

A l'unanimité le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer, avec ENEDIS, les conventions de servitudes correspondantes à intervenir.

MOTION CONCERNANT L'ACTIVITE BIOLOGIE MEDICALE DES HOPITAUX D'AMBERT ET DE THIERS

Unanimité du conseil municipal pour approuver une motion se prononçant en faveur du maintien du laboratoire local d'analyses sur le territoire et exprimant son désaccord et son opposition au transfert de cette fonction au Centre hospitalier de Clermont-Ferrand.

MOTION COMMUNE D'OLLOIX

Unanimité pour apporter le soutien du conseil municipal à la commune d'Olloix à la suite de sa condamnation par le tribunal administratif à rembourser une somme de 148.894 euros au Fonds de garantie (FGTI).

TABLEAU DES EFFECTIFS

Unanimité sur l'ensemble des propositions de modifications telles qu'elles ont été précisées dans le rapport de synthèse

EMPLOIS SAISONNIERS ET TEMPORAIRES 2017

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal unanime décide, comme d'habitude, de créer les postes d'agents saisonniers et temporaires pour l'année 2016, ceci dans les limites précisées dans le rapport de synthèse.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

- Programme pluriannuel de rénovation du parc d'éclairage public communal, à hauteur de 313 780 € Ht répartis sur 3 exercices budgétaires 2017, 2018 et 2019 et adhésion au programme TEPCV de la futur intercommunalité « éclairage publique ».
- Sollicitation d'une aide financière auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes au titre du programme « Bourg-centre », à hauteur de 30 000 €.
- Approbation d'un contrat avec Insilio pour prestation de maintenance concernant le matériel installé sur l'aire d'accueil des gens du voyage.
- Approbation de l'offre du groupement constitué par M. DUBREUIL Jean-Paul Louis, mandataire, pour un montant hors taxe de 23 500 €.
- Approbation de l'avenant n°1 à l'acte d'engagement avec l'entreprise BTP du Livradois prenant en compte le report du démarrage du chantier au 7 novembre 2016.
- Attribution de l'accord-cadre à l'entreprise ASTIER-IMBERT pour la fourniture et livraison du fioul domestique et GNR aux bâtiments et services communaux pour l'année 2017.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H00. La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 10 mars 2017